

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2008

ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS - (n° 719)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 39

présenté par
M. Herth, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques
et M. Peiro

ARTICLE 3

Supprimer les alinéas 3 à 5 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à déplacer les dispositions concernant uniquement les distances entre les cultures en fin d'article afin de rendre la lecture de celui-ci plus aisée. Elles seront réinsérées par le biais d'un amendement ultérieur.